

vant moi, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple. Chassez-les de devant ma face et qu'ils se retirent." JÉR. xv, 1.

Marie est notre Avocate, devant le sage Juge, contre l'ennemi rusé, et cela dans une cause désespérée. Le Seigneur me dit : Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, priant pour le peuple, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple. Mais, ô bon Jésus, si c'est la Mère de miséricorde qui se présente devant vous, demeurerez-vous irrité et lui direz-vous, en parlant des pécheurs, comme à Jérémie : Chassez-les de devant ma face et qu'ils se retirent pour périr par le glaive, par la famine, par la captivité, par la mort ? Non, ô très-doux Rédempteur, vous ne parlerez point ainsi à votre Mère : mais apaisé par la voix de Marie, vous crierez à votre prophète : Ramenez les malheureux à la paix, contre le glaive ; au rassasiement contre la famine ; à la liberté contre la captivité ; à la vie contre la mort. Seule Marie prendra la cause des désespérés, ce qui n'est permis à aucun autre saint. Marie délivre des dangers du corps, comme de ceux de l'âme, ceux-là surtout qui savent invoquer sa puissance et sa bonté, Elle la très-douce Reine des Anges.

---